



Built to Lead

Pour publication immédiate : 21/12/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE RÉGLEMENTATION INÉDITE DANS LE PAYS POUR INTERDIRE AUX COMPAGNIES D'ASSURANCE DE REFUSER LA COUVERTURE DES ENTREPRISES SOUHAITANT EMPLOYER DES NEW-YORKAIS AYANT ÉTÉ INCARCÉRÉS

La dernière mesure de réforme de justice pénale recommandée par le Conseil du Gouverneur Cuomo sur la réinsertion et la réintégration communautaires

La nouvelle réglementation est disponible [ici](#)

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une nouvelle réglementation pour interdire aux compagnies d'assurance de refuser de fournir une couverture d'assurance commerciale contre les actes criminels aux entreprises de l'État de New York qui emploient des personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales.

Cette initiative – la première de ce type dans le pays – permettra aux entreprises de l'État d'embaucher plus facilement des anciens détenus lors de leur réinsertion, et d'aider ces entreprises à obtenir la couverture nécessaire contre tous les dommages ou pertes causés par un employé ayant des antécédents judiciaires.

« Cette mesure, inédite dans le pays, éliminera encore davantage les obstacles artificiels qui empêchent les New-Yorkais ayant été incarcérés d'obtenir du travail et de changer de vie », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous franchissons une étape supplémentaire pour rétablir l'équité et la dignité de notre société, tout en améliorant la sécurité publique en offrant des opportunités et en réduisant la récidive. »

Avec 2,3 millions de personnes dans l'État de New York ayant fait l'objet de condamnations pénales, cette nouvelle réglementation permet de garantir l'obtention de cette couverture pour les employeurs, à condition qu'ils prennent en considération un ensemble de facteurs définis dans le droit de l'État de New York, régissant l'embauche de personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales. Ces facteurs comprennent la question de savoir si le délit est lié aux fonctions qui seront confiées à l'employé, le temps écoulé depuis la condamnation et des preuves de bonne conduite données par le candidat.

La Directrice Maria T. Vullo a déclaré : « Il est tout simplement inexcusable pour un assureur de New York d'exclure d'une couverture d'assurance des employés pouvant s'avérer précieux, uniquement sous prétexte qu'ils ont fait l'objet d'une condamnation pénale. Tant que tous les chefs d'entreprise respectent la loi, nous devrions encourager davantage d'entreprises à embaucher des employés potentiels plutôt que de punir quelqu'un pour une faute commise dans le passé. »

Avant cette mesure, les entreprises de New York qui cherchaient à employer des personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales découvraient souvent qu'elles ne

pouvaient pas obtenir la couverture d'assurance nécessaire contre de tels dommages ou pertes. Le manque d'accès à cette couverture décourageait les employeurs d'embaucher ces employés potentiels, quelles que soient leurs qualifications professionnelles, créant ainsi un obstacle injuste pour ces personnes à la recherche d'un emploi.

La [nouvelle réglementation](#), proposée et finalisée par le Département des services financiers de l'État de New York (New York State Department of Financial Services), est la recommandation la plus récente proposée par le Conseil sur la réinsertion et la réintégration communautaires (Council on Community Reentry and Reintegration) du Gouverneur Cuomo, pour soutenir la réforme de la justice pénale. Depuis le printemps dernier, le Conseil du Gouverneur a engagé une série de conversations avec les employeurs de l'État à propos des difficultés et des avantages liés à l'embauche des personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales. Les chefs d'entreprises ont, à de nombreuses reprises, mentionné devant le Conseil le fait de ne pas avoir accès à une couverture d'assurance contre les pertes ou dommages pour ce groupe d'employés. Dans de nombreux cas, le fait de ne pas obtenir de couverture d'assurance est un élément pris en compte dans le processus décisionnel de l'employeur, et peut les dissuader entièrement d'embaucher ces personnes.

John S. Kiernan, Président de l'Association du Barreau de la Ville de New York (New York City Bar Association), a déclaré : « Nous soutenons et applaudissons la nouvelle réglementation du Gouverneur Cuomo et du Département des services financiers concernant les exclusions de couverture d'assurance commerciale contre les actes criminels. Cette réglementation permettra d'éliminer la situation sans issue dans laquelle se trouvent les employeurs qui essaient de respecter la loi de l'État, et qui essaient également d'obtenir l'assurance dont ils ont besoin pour protéger leur entreprise. La réglementation de l'assurance 209 (Insurance Regulation 209) augmentera les possibilités d'emploi et permettra aux personnes ayant des antécédents judiciaires de changer de vie, ce qui est conforme à la politique publique et aux efforts de l'État visant à soutenir nos communautés. »

Andrew Potash, Président de Distinguished et Membre du Conseil d'Administration de l'Association Osborne, a déclaré : « Distinguished fournit depuis longtemps une grande variété de produits d'assurance de niche, et nous soutenons les efforts déployés par le Gouverneur Cuomo pour fournir aux employeurs une assurance commerciale contre les actes criminels qui n'exclut pas la couverture des personnes sur la base de leur casier judiciaire. Il s'agit d'une nouvelle étape pour éliminer la discrimination à l'encontre des millions d'Américains ayant un casier judiciaire, grâce à laquelle ils pourront obtenir plus facilement un emploi qui facilitera leur réinsertion dans notre société, réduisant ainsi les coûts humains et en capital de la récidive. »

Sam Schaeffer, PDG du Centre des offres d'emploi (Center for Employment Opportunities) a déclaré : « On estime que près de 70 millions d'Américains ont déjà été arrêtés ou condamnés, ce qui crée souvent des obstacles importants à l'emploi, au logement, aux soins de santé et à d'autres aspects de base de la vie. Des milliers d'employeurs dans l'État de New York se sont engagés à embaucher d'anciens détenus. L'impulsion donnée par le Gouverneur Cuomo s'est avérée précieuse dans cet effort, et la nouvelle réglementation pour interdire aux assureurs d'exclure la couverture contre les pertes ou dommages causés par un employé reconnu coupable d'un crime est une autre étape importante pour permettre à davantage d'employeurs d'embaucher

des citoyens en réinsertion. Cette politique permettra à d'innombrables personnes ayant été condamnées par le passé d'obtenir un emploi et de mener une vie satisfaisante. »

JoAnne Page, Présidente et PDG de la Fortune Society, a déclaré : « Fortune a toujours reconnu le rôle essentiel que joue l'emploi dans le parcours de nos clients vers une vie positive et autonome. Mais pour une personne ayant un casier judiciaire, le chemin qui mène à l'obtention d'un emploi est semé d'embûches qui peuvent s'avérer insurmontables. Aujourd'hui, le Gouverneur Cuomo a pris une mesure importante et innovante qui permettra immédiatement d'éliminer un obstacle majeur qui empêche à des milliers de personnes chaque année de trouver un emploi rémunéré. La société Fortune Society le félicite pour sa vision et son action. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418